



VENDÉE
LE DÉPARTEMENT



Guide des aides en faveur de l'habitat

Les subventions du Département
de la Vendée en faveur de l'habitat
à destination des particuliers



**Agence
nationale
de l'habitat**
Anah



La Vendée est un territoire attractif. Avec 7 000 nouveaux Vendéens accueillis chaque année, cette attractivité est un défi majeur dans de nombreux domaines, notamment en matière de logement.

Le Département de la Vendée souhaite accompagner cette dynamique avec deux objectifs : garantir la solidarité envers les ménages les plus fragiles, et veiller à un aménagement territorial équilibré. Il nous faut donc innover et expérimenter !

Vous trouverez dans ce guide l'ensemble des aides proposées en matière d'habitat par le Département de la Vendée, et notamment les nouveaux programmes que nous avons entérinés en 2018, plus spécialement destinés aux particuliers. Car en plus des aides à la pierre en délégation de l'Etat, le Département a fait le choix de consacrer plus de 10 millions d'euros au logement des Vendéens : le développement des logements « kangourous », le logement en faveur des jeunes et des saisonniers... sont autant de projets innovants qui doivent permettre à chaque Vendéen, résidant depuis toujours ou nouvellement installé en Vendée, de pouvoir réaliser son parcours résidentiel dans notre département.

À toutes et à tous, je vous souhaite une bonne lecture du guide des aides à l'habitat du Département de la Vendée !

Yves AUVINET
Président du Conseil départemental de la Vendée



Sommaire

Accession à la propriété	p4
Rénovation énergétique	p5
Rénovation d'un logement dégradé	p6
Maintien à domicile	p7
Logements intergénérationnels	p8
Familles d'accueil	p9
Logements locatifs privés abordables	p10
Logements pour les saisonniers et les jeunes	p11

Informations pratiques

Pour chaque aide, sont indiqués les bénéficiaires potentiels, les travaux concernés, le montant de l'aide, les principales conditions à remplir et où se renseigner.

Qu'elle que soit l'aide, pensez à **ne pas commencer les travaux avant d'avoir déposé le dossier de subvention ou d'avoir obtenu l'accord des financeurs.**

Les travaux doivent être réalisés par des professionnels.

Les subventions sont versées dans la limite des enveloppes budgétaires annuelles. Certaines aides sont cumulables. La présence d'un * indique que, pour certaines aides, le logement doit être situé sur le territoire de délégation des aides à la pierre du Département de la Vendée.

ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Je deviens propriétaire d'un logement existant.

Pour qui ?

- Primo-accédant.

Pour quels travaux ?

- L'achat d'un bien et la réalisation de travaux d'amélioration énergétique.

Quelle aide ?

- Subvention départementale* de 1 500 € en complément d'une subvention équivalente de votre commune ou intercommunalité (si elle adhère au dispositif), soit 3 000 € de subvention.



Quelles conditions ?

- Ne pas dépasser le plafond de ressources du Prêt à Taux Zéro.
- Acquérir un logement construit avant le 1^{er} janvier 1990 pour l'occuper à titre de résidence principale.
- Réaliser des travaux d'amélioration de la performance énergétique.

Où m'adresser ?

Pour être informé sur les aides, les prêts mobilisables et les aspects juridiques, contactez l'ADILE Vendée - adil85.org - 02 51 44 78 78

La liste des collectivités proposant une aide à l'accession à la propriété est disponible sur le site adil85.org, rubrique « Les aides locales ».

Un primo-accédant est une personne qui réalise un premier achat immobilier d'une résidence principale ou qui n'a pas été propriétaire de sa résidence principale durant les deux dernières années.

RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

J'effectue des travaux d'économies d'énergie dans mon logement.

Pour qui ?

- Propriétaire occupant.

Pour quels travaux ?

- Différents types de travaux : isolation, changement de système de chauffage...

Quelles aides ?

- Subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) jusqu'à 50% du coût HT des travaux (plafond de travaux : 20 000 € HT) et prime Habiter Mieux jusqu'à 2 000 €.
- Subvention départementale* de 250 € pour les travaux et de 200 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, cumulables aux aides de l'Anah.
L'opérateur réalisant l'assistance à maîtrise d'ouvrage vous aide à définir votre projet de travaux, vous informe des aides existantes et constitue votre dossier de subvention.

Quelles conditions ?

- Ne pas dépasser le plafond de ressources de l'Anah.
- Le logement subventionné doit être votre résidence principale et avoir plus de 15 ans.
- Pour la prime Habiter Mieux et la subvention départementale : les travaux doivent permettre de réaliser 25% d'économie d'énergie minimum.



Où m'adresser ?

Pour connaître l'ensemble des aides mobilisables, contactez l'ADILE Vendée adil85.org - 02 51 44 78 78 ou monprojet.anah.gouv.fr

Pour financer vos travaux, pensez aussi aux aides des collectivités locales, au crédit d'impôt et à l'éco-prêt à taux zéro.

RENOVATION D'UN LOGEMENT DÉGRADÉ

Je réhabilite le logement que j'occupe.

Pour qui ?

- Propriétaire occupant.

Pour quels travaux ?

- Tout type de travaux : mise aux normes de salubrité ou électrique, isolation....

Quelles aides ?

- Subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) jusqu'à 60% du coût HT des travaux (plafond de travaux : 50 000 € HT).
- Subvention départementale*exceptionnelle jusqu'à 20% du coût des travaux HT (plafond de subvention : 10 000 €, cumulable aux aides de l'Anah).

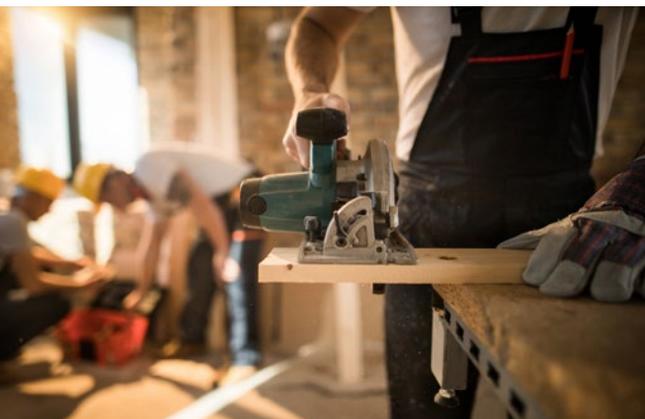
Quelles conditions ?

- Ne pas dépasser le plafond de ressources de l'Anah.
- Votre projet est bloqué du fait de difficultés financières et ce malgré la recherche de subventions auprès des différents financeurs.
- Le logement est dégradé ou insalubre et a plus de 15 ans.
- Le logement subventionné doit être une résidence principale.

Il s'agit d'un fonds exceptionnel mobilisé en fonction des difficultés financières du ménage.

Où m'adresser ?

Département de la Vendée
Secteur habitat
02 28 85 86 85
habitat@vendee.fr
ou monprojet.anah.gouv.fr



MAINTIEN À DOMICILE

Je souhaite adapter mon logement à mon niveau d'autonomie.

Pour qui ?

- Propriétaire occupant.

Pour quels travaux ?

- Différents types de travaux : salle de bain, WC, accès, monte-escalier...

Quelles aides ?

- Subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) jusqu'à 35% du coût HT des travaux (plafond de travaux : 20 000 € HT).
- Subvention départementale* de 15% du coût HT des travaux (plafond de subvention : 800 €) et de 250 € pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage, cumulable aux aides de l'Anah. Grâce à l'assistance à maîtrise d'ouvrage, facultative, vous êtes aidé à définir votre projet de travaux, informé des aides existantes et accompagné pour constituer votre dossier de subvention.

Quelles conditions ?

- Ne pas dépasser le plafond de ressources de l'Anah.
- Le logement subventionné doit être une résidence principale.
- Pour l'Anah : condition d'âge ou de handicap.
- Pour la subvention départementale : être âgé de plus de 70 ans.

Où m'adresser ?

Département de la Vendée - Secteur habitat
02 28 85 86 85 - habitat@vendee.fr ou monprojet.anah.gouv.fr



En cas d'urgence médicale, des aides peuvent être mobilisées : renseignez-vous !

Pour financer vos travaux, pensez aussi aux aides des collectivités locales et des caisses de retraite.

LOGEMENTS INTERGÉNÉRATIONNELS

J'ai un projet de logement « kangourou » avec une personne âgée.

Qu'est-ce qu'un logement kangourou ? Il s'agit de scinder ou d'aménager une maison en deux logements pour loger à la fois un ménage et une personne âgée.

Pour qui ?

- Particulier, propriétaire occupant à titre de résidence principale.

Pour quels travaux ?

- Tout type de travaux : adaptation de salle de bain, accès, création d'une chambre... pour louer le logement ou héberger une personne de plus de 60 ans, de votre famille ou non.

Quelle aide ?

- Subvention départementale de 25% du coût HT des travaux, plafonnée à 5 000 € en cas de construction neuve et 3 000 € en cas d'aménagement d'un logement existant.

Quelles conditions ?

- Logement destiné à l'hébergement ou à la location à une personne de plus de 60 ans.
- En cas de location, s'engager dans une charte de cohabitation.
- Ne pas dépasser un plafond de loyer.
- Etiquette énergétique après travaux : minimum D.

Où m'adresser ?

Département de la Vendée - Secteur habitat
02 28 85 86 85 - habitat@vendee.fr

Pensez au Crédit d'impôt pour les dépenses d'équipement pour les personnes âgées



FAMILLES D'ACCUEIL

Je souhaite réaliser des travaux pour l'accueil d'une personne âgée ou handicapée ou d'un enfant confié par l'aide sociale à l'enfance.

Pour qui ?

- Particulier : familles d'accueil ou assistants familiaux, propriétaires du logement.

Pour quels travaux ?

- Travaux en lien avec l'agrément d'assistant familial ou famille d'accueil.
- Les équipements (lit, mobilier...) ne sont pas subventionnables.

Quelle aide ?

- Subvention départementale de 25% du coût HT des travaux, plafonnée à 3 000 € en cas d'extension et 1 500 € en cas d'aménagement d'un logement existant.

Quelles conditions ?

- Subvention subordonnée à l'obtention de l'agrément ou de l'extension d'agrément, délivré par le Département de la Vendée.
- Pas de plafond de ressources.

Où m'adresser ?

Département de la Vendée - Secteur habitat
02 28 85 86 85 - habitat@vendee.fr



Pour toute question relative à l'activité de famille d'accueil ou d'assistant familial, contactez le Pôle Solidarités et Famille du Département de la Vendée.



LOGEMENTS LOCATIFS PRIVÉS ABORDABLES

Je rénove un bâti pour faire des logements locatifs privés.

Pour qui ?

- Propriétaire bailleur privé, personne physique ou société civile immobilière ou commerciale.

Pour quels travaux ?

- Travaux de rénovation d'un logement dégradé, travaux énergétiques...

Quelles aides ?

- Subvention de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) de 25 à 45% du coût HT des travaux.
- Subvention départementale* de 1 500 € par logement, cumulable avec l'aide de l'Anah.

Quelles conditions ?

- Louer un logement décent en tant que résidence principale.
- Conventionner le logement avec l'Anah pendant 6 à 9 ans (plafond de loyer et plafond de ressources des locataires).
- Etiquette énergétique après travaux : minimum D.

Où m'adresser ?

Contactez l'ADILE Vendée - adil85.org - 02 51 44 78 78

D'autres aides existent : subvention des collectivités locales, avantages fiscaux, prêt Action logement, éco-prêt à taux zéro...

Le dispositif VISALE d'ACTION LOGEMENT permet de bénéficier d'une garantie gratuite pour des impayés de loyer sur toute la durée du contrat de location pour une résidence principale.



LOGEMENTS POUR LES SAISONNIERS ET LES JEUNES

Je crée des locatifs abordables destinés aux saisonniers, à des apprentis ou à des jeunes en insertion professionnelle.

Pour qui ?

- Propriétaire bailleur privé, société civile immobilière, association...

Pour quels travaux ?

- Tout type de travaux.

Quelle aide ?

- Subvention départementale* de 25% du coût HT des travaux, plafonnée à 5 000 € en cas de construction neuve et à 2 000 € en cas d'aménagement d'un logement existant.

Quelles conditions ?

- Louer le logement à ce public pendant 5 ans.
- Pratiquer un loyer abordable.
- Le nombre de logements subventionnables est limité à 5 par opération.
- Pas de plafond de ressources.
- Pour les saisonniers : louer un logement meublé au moins 10 semaines par an du 1^{er} mai au 30 septembre.
- Pour les jeunes : louer à une personne de moins de 30 ans à l'entrée dans les lieux.

Où m'adresser ?

Département de la Vendée - Secteur habitat
02 28 85 86 85 - habitat@vendee.fr

L'AIDE MOBILI-JEUNE® est une subvention d'ACTION LOGEMENT qui permet d'alléger la quittance de loyer. Elle s'adresse aux jeunes de moins de 30 ans, en formation en alternance (sous contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Consultez le site www.actionlogement.fr



Où m'adresser si...

... j'ai besoin d'un conseil juridique ou financier relatif à mon logement ?

- Agence d'information sur le logement et l'énergie de la Vendée (ADILE Vendée) : adil85.org

... je cherche des conseils architecturaux pour un projet de construction, de réhabilitation, de rénovation de logement ?

- Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement de la Vendée : caue85.com

... je cherche des renseignements sur l'énergie dans mon logement ?

- Agence d'information sur le logement et l'énergie de la Vendée (ADILE Vendée) : adil85.org
- www.faire.fr

... j'ai un projet de rénovation d'une résidence principale ?

- Agence d'information sur le logement et l'énergie de la Vendée (ADILE Vendée) : adil85.org
- monprojet.anah.gouv.fr
- Association SOLIHA Vendée : vendee.soliha.fr
- Association HATEIS Habitat : hateis.fr

... je souhaite faire une demande de logement social ?

- demandelogement85.fr

... j'ai besoin d'une garantie de loyer pour accéder à un logement locatif ?

- visale.fr

... j'ai des difficultés financières liées à mon logement ?

- Rapprochez-vous d'un travailleur social pour connaître les conditions d'intervention du Fonds de solidarité pour le logement

... je suis apprenti, saisonnier, en situation professionnelle temporaire et à la recherche d'un logement ?

- Escales Ouest : escalesouest.com
- Group Etablières : etablieres.fr
- Agence d'information sur le logement et l'énergie de la Vendée (ADILE Vendée) : adil85.org

... je suis à la recherche d'une solution de logement ou services pour un parent âgé ?

- vendee-senior.fr



Département de la Vendée
Secteur Habitat
02 28 85 86 85
www.vendee.fr

